

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 22 mai 2026</b>	<b>N° 2026-179</b>

Convocation du 15 mai 2026

Aujourd'hui vendredi 22 mai 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, Mme Sophie GAUDRU, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Ludovic BOUSQUET à M. Luc PASCAL

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE

Mme Fatiha BOZDAG à M. Franck RAYNAL

M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH

M. Yohann GIACOMETTI à M. Gwénaél LAMARQUE

Mme Yana LANGLOIS à Mme Laurence NAVAILLES

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN

M. Jacques MANGON à Mme Géraldine AMOUROUX

M. Stéphane PFEIFFER à M. Olivier CAZAUX

M. Benoît RAUTUREAU à M. Stéphane MARI

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET


M. Fabien ROBERT à M. Johnny LEBEAUPIN

Mme Ariane VAN GHELUE à Mme Anne FAHMY

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20260522-lmc1116377-DE-1-1 Date de télétransmission : 29/05/2026 Date de réception préfecture : 29/05/2026 Publié : 29/05/2026
--

	<b>Conseil du 22 mai 2026</b>	<i>Délibération</i>
	Direction de la Nature	<b>N° 2026-179</b>

---

**Projet Alimentaire Territorial - Soutien aux initiatives de solidarité alimentaire - Projet de Sécurité Sociale Alimentaire Universitaire porté par le CREPAQ - Subvention - Convention - Autorisation**

---

Madame Catherine FABRE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a adopté son Projet Alimentaire Territorial le 24 novembre 2022 (délibération n°2022-770) et valorise ainsi l'importance de travailler avec les acteurs locaux pour transformer le système agricole et alimentaire local. Ainsi, Bordeaux Métropole porte une ambition de « **Structurer et rendre accessible pour tous les métropolitains et toutes les métropolitaines en situation de précarité une offre alimentaire saine, équilibrée, bio et de qualité** ».

Bordeaux Métropole souhaite s'appuyer sur les acteurs de la solidarité alimentaire de son territoire, notamment, le CREPAQ pour assurer un rôle d'interface très important avec les populations les plus précaires, et notamment pour soutenir la qualité de leur offre d'intérêt général et l'insertion de publics les plus fragiles. Bordeaux Métropole participe financièrement au fonctionnement de ces associations depuis plusieurs années comme un soutien à l'activité d'intérêt général de ces organismes. Avec le vote de son projet alimentaire de territoire, Bordeaux Métropole souhaite réaffirmer la pertinence et la nécessité de ce partenariat en accordant son soutien financier, notamment dans un contexte de :

- augmentation de la demande des publics en précarité,
- fragilisation des approvisionnements issus des ramasses quotidiennes en diminution constante tant en quantité qu'en qualité,
- difficulté de se fournir en certains produits sur le territoire.

Ce soutien s'inscrit donc dans une volonté commune entre Bordeaux Métropole et le CREPAQ d'apporter une démarche de solidarité, une aide alimentaire saine et équilibrée auprès des personnes démunies de la Métropole via l'action intitulée Sécurité Sociale Universitaire.

Le programme d'actions et le budget prévisionnel du bénéficiaire est annexée à la présente délibération.

Il est donc proposé d'accorder le soutien de Bordeaux Métropole au CREPAQ pour les années 2026 et 2027 à hauteur de 8 000€ pour chaque année, soit entre 20,78% du budget prévisionnel.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** la délibération de Bordeaux Métropole n°2015-0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de

droit privé,

**VU** la délibération de Bordeaux Métropole n°2022-770 du 24 novembre 2022 sur l'adoption de la stratégie de résilience agricole et alimentaire,

**VU** la demande de subvention déposée par le CREPAQ sous le numéro 2026-00366,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** les partenariats avec le secteur associatif sont nécessaires pour atteindre objectifs fixés dans la stratégie de résilience agricole et alimentaire en particulier les objectifs de circuits courts et transformation locale, de solidarité alimentaire et de sensibilisation à une alimentation de qualité,

#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'accorder au CREPAQ, sous réserve du vote des crédits au budget de chaque exercice, une subvention de 8 000 € en 2026 et de 8 000 € en 2027 pour son projet de « sécurité sociale alimentaire universitaire »,

**Article 2 :** d'autoriser le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention attributive de subvention ci-annexées, avec le CREPAQ,

**Article 3 :** d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal des exercices concernés, chapitre 65, article 65748, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur BOURLIEUX;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 mai 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------